

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 34



N°177

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2024**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GILLY Jean-Paul, EMEL Maryse, CHIKHDENE Zayen, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur José LESERRE	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Kourtoum SACKHO	Madame Sandrine DESIR
Monsieur Jérôme LEGENDRE	Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Cédric SCHROEDER	Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Pierre SACK
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Jean-Jacques KARMAN	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Fatima YAOU	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Sofienne KARROUMI

Secrétaire de séance : Miguel MONTEIRO

OBJET : Dénomination du futur pôle santé des femmes et santé sexuelle "Pôle de santé des femmes et santé sexuelle Joëlle Brunerie"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique DAUVERGNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le nouveau pôle santé des femmes et santé sexuelle construit au sein du centre de santé ;

Considérant que le Conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la Commune ;

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des lieux et bâtiments publics ;

Considérant le rôle du Dr Joëlle Brunerie au sein du service de gynécologie puis du Centre de Planification et d'Education familiale d'Aubervilliers ; qu'en raison de son engagement, il est proposé au Conseil municipal de dénommer le pôle santé des femmes et santé sexuelle le « Pôle santé des femmes et santé sexuelle Joëlle Brunerie » ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour , 3 ne prennent pas part au vote(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Evelyne YONNET-SALVATOR)

DELIBERE :

APPROUVE la dénomination du futur pôle de santé des femmes et santé sexuelle du nom de Joëlle Brunerie.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen

de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 19/11/24
Accusé en préfecture :
93-219300019-20241114-lmc137036-CC-1-1
Publiée le : 20/11/24
Certifiée exécutoire : 19/11/24

Le Maire,
Karine FRANCLET

